



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026
COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Saint-Sauveur légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur GUIGUE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents BERGEOT Michel, BOUREILLE Patrick, BOURNAZEL Patricia, CHAUX Laétitia, GAGLIARDI Thomas, GAUTHERON Bernard, GRAS Nathalie, GUIGUE Jean-Marc, HENRY Marie-Claire, MAUPAS Bruno, ROYER Catherine, SOCIE Paul, VUILLARD Jean-Thomas,

Absents excusés : BILLOTTET Sandrine a donné procuration à M GUIGUE Jean-Marc, TUPINIER Adeline a donné procuration à Mme GRAS Nathalie.

En exercice	15
Présents	13
Pouvoir	2
Votants	15

Quorum : 8

Secrétaire de séance :

Mme BOURNAZEL Patricia a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT)

Date de convocation : 29/05/2026

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance précédente,
- Elections des délégués et de leurs suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales,
- Modification délibération 2026-42,
- Annulation délibération 2026-46,
- Désignation de deux référents ambroisie,
- Devis divers,
- Communications et questions diverses.

Il est utilisé un vote à scrutin public

Le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h00, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du PV de la séance du 23/04/2026

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Procès-Verbal du conseil municipal du 23/04/2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal du conseil municipal du 23/04/2026.

Elections des délégués et de leurs suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M Bernard GAUTHERON et Mme Marie-Claire HENRY et M SOCIE Paul et M Thomas GAGLIARDI.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :
GUIGUE Jean-Marc : 15 suffrages
MAUPAS Bruno : 15 suffrages
GRAS Nathalie : 15 suffrages

M GUIGUE Jean-Marc, M MAUPAS Bruno et Mme GRAS Nathalie ont été élus délégués et ont déclaré accepter le mandat.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :
BOUREILLE Patrick : 15 suffrages
ROYER Catherine : 15 suffrages
VUILLARD Jean-Thomas : 15 suffrages
:

M BOUREILLE Patrick, Mme ROYER Catherine et M VUILLARD Jean-Thomas ont été élus suppléants et ont déclaré accepter le mandat.

Modification délibération 2026-42

Procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

M le Maire explique au conseil municipal que lors de la dernière séance, le conseil municipal a validé le devis pour les échelles de l'Eglise venant de chez E.LECLERC.

Après vérification, il s'avère que ce fournisseur ne pratique pas de paiement par mandat administratif. Il convient donc d'annuler ce choix et de prendre un nouveau fournisseur.

Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise BRICOMMERCE dont le montant d'élève à la somme de 848.94€ TTC correspondant à l'achat de deux échelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE l'annulation de la délibération 2026-42,

VALIDE le nouveau devis d'un montant de 848.94€ TTC de l'entreprise BRICOMMERCE.

CHARGE le Maire de signer le devis.

Suppression délibération 2026-46

M le Maire explique au conseil municipal que lors de la dernière séance, le conseil municipal a validé le devis pour l'achat d'une serrure à jeton pour le court de tennis.

Après vérification, le fournisseur nous a informé que pour des raisons techniques la pose de la serrure sur la porte actuelle du court de tennis n'était pas possible.

M le Maire demande donc au conseil municipal d'annuler la délibération 2026-46.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE l'annulation de la délibération 2026-46,

Désignation de deux référents ambroisie

Le Conseil Municipal est invité par le Maire à élire deux référents ambroisie afin d'organiser la lutte contre l'ambroisie au niveau de la commune.

M VUILLARD Jean-Thomas et M BERGEOT Michel ont été désigné référents ambroisie.

Devis réfection façade et muret de l'école

M le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant la réfection de la façade de l'école et du muret d'enceinte.

L'entreprise IPP nous a fait parvenir un devis pour le muret d'un montant de 11812,80€ TTC et d'un montant de 25 317,58€ TTC pour la façade.

L'entreprise SMG nous a fait parvenir également un devis pour le muret d'un montant de 6500€ TTC et d'un montant de 18590€ TTC pour la façade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les devis de l'entreprise SMG d'un montant de 6500€ TTC pour le muret ainsi que celui de 18590€ TTC pour la façade.

CHARGE M le Maire de signer les devis et tous documents se rapportant à cette affaire.

Devis changement volets roulants logements communaux 44 rte de Pierre

M le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant le changement des volets roulants des logements communaux situés au 44 rte de Pierre.

L'entreprise FREGASSI MUNUISERIES nous a fait parvenir un devis pour un montant de 34816.94€ TCC.

L'entreprise SERPLAST nous a fait parvenir un devis pour un montant de 37 977.58€

Procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

La SARL THEVENIN BRUSSON nous a fait parvenir un devis pour un montant de 24 893.74€ TTC
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les devis de La SARL THEVENIN BRUSSON nous a fait parvenir un devis pour un montant de 24 893.74€ TTC

CHARGE M le Maire de signer le devis et tous documents se rapportant à cette affaire.

Devis création de fossés

M le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant la création de fossés sur plusieurs rues de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,

VALIDE le devis de MGTA pour un montant de 2448€ TTC pour la création de fossé, rue de Masse, et rue de la Reure.

CHARGE M le Maire de signer le devis et tous documents se rapportant à cette affaire.

Devis climatisation mairie

M le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Bresse CPL pour la pose d'une PAC air/air 3 sorties avec pose de 2 climatiseurs mural.

Le devis s'élève à la somme de 4980.60€ TTC

Mme CHAUX LAETITIA sort de la pièce et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,

VALIDE le devis de BRESSE CPL pour un montant de 4980.60€ TTC pour la pose de la climatisation à la mairie.

CHARGE M le Maire de signer le devis et tous documents se rapportant à cette affaire.

Devis jeux école

M le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la réfection du court de tennis, il avait été proposé d'acheter des jeux pour l'école.

Des devis de jeux ont été demandés et M le Maire les présente au conseil.

Le premier devis de chez décathlon d'un montant de 495.83€ TTC correspond à l'achat de casques vélo enfant, d'une base jumbo pour le basket, panier et poteau de basket.

Le deuxième devis de chez Asco et Celda d'un montant de 763.55€ TTC correspond à l'achat de baril de motricité d'accessoires sable et eau, ensembles de jeux, d'engins de chantier et des bascules.

Le dernier devis de chez Wesco d'un montant de 1672.56€ TTC correspond à l'achat de draisiennes, de ballons, arrosoirs, brouettes...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

VALIDE les devis suivants :

DECATHLON pour un montant de 495.83€TTC

ASCO ET CELDA pour un montant de 763.55€ttc

WESCO de BRESSE CPL pour un montant de 1672.56€ TTC

Questions et informations diverses

Espace vert : M BOUREILLE Patrick fait le point sur le fleurissement, des fleurs ont été achetées pour la commune, souhaite plus de bénévoles l'année prochaine, Marie-Claire HENRY se propose ainsi qu'une bénévole extérieure au conseil.

Mme ROYER Catherine fait le compte rendu de la réunion du syndicat des eaux de Bresse Nord.

M le Maire informe le conseil municipal de la non ouverture de la baignade pour la saison 2026

M le Maire fait le point sur la commission affaires culturelles et vie associative

Porte ouverte du Siced à Serley le 13 juin 2026

Fête de la musique le 19 juin sur la place de la mairie à partir de 19h00,

Santé dans le frigo, 50 boîtes vont être déposées en mairie

Prochaines réunions de conseil prévue le 25/06/2026 et le 23/07/2026 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h40

Le Maire,
GUIGUE Jean-Marc

secrétaire de séance,
BOURNAZEL Patricia